

FICHE DE VALIDATION INTERNE

DATE : 14/05/2020

REFERENCE : DGS-URGENT N°2020-INF-32

TITRE : Prise en charge par les médecins de ville des patients atteints de covid-19 en phase de déconfinement

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Régions	Départements

Mesdames, Messieurs

En phase de déconfinement, les patients présentant une forme simple ou modérée de Covid-19 continuent à être pris en charge en ville en utilisant les ressources médicales et paramédicales du territoire et en mobilisant l'ensemble des acteurs. Les patients seront ainsi invités, en cas de symptômes évocateurs du Covid-19, à contacter leur médecin traitant, sauf en cas de signe de gravité où la recommandation reste d'appeler le SAMU-centre 15.

La fiche téléchargeable sur le site du Ministère des solidarités et de la santé intitulée « Prise en charge par les médecins de ville des patients atteints de Covid-19 en phase de déconfinement » donne des informations sur la prise en charge de ces patients du diagnostic à la stratégie de contact-tracing : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/prise-en-charge-medecine-ville-covid-19.pdf>

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé